

DOSSIER DU VACANCIER

SÉJOURS 2025

Liste des 4 pièces nécessaires à la constitution du dossier complet :

- Fiche 1 – Réservation du séjour, jointe (à compléter)
- Fiche 2 – Autonomie, jointe (à compléter)
- Fiche 3 – Santé, jointe (à faire compléter par le médecin traitant du vacancier)
- Avis d'imposition : photocopie du dernier avis d'imposition de la famille (s'assurer que le montant du revenu brut global et le nombre de parts sont bien lisibles)

Nous vous demandons de bien vouloir utiliser les fiches 2025 (les documents des années précédentes seront refusés).

Notre assistance téléphonique est à votre disposition pour vous aider à compléter ce dossier. Vous pouvez nous joindre au **01 40 47 24 23**, du lundi au jeudi de **10 à 12h** et de **14 à 16h**, ou nous envoyer un courrier électronique à l'adresse mail suivante : **cva@mgen.fr**. Si vous préférez être aidé pour remplir votre dossier, n'hésitez pas à vous rendre dans votre section départementale MGEN.

Une fois complété, le dossier doit nous être retourné à l'adresse :

MGEN
Centres de Vacances Adaptés
3 Square Max Hymans
75748 Paris Cedex 15

Vous avez jusqu'au **14 mars 2025** pour nous faire parvenir votre dossier, il sera instruit à la première Commission Technique qui se tiendra durant la deuxième quinzaine du mois de mars 2025. Sinon, il sera instruit à la seconde Commission qui se tiendra durant la deuxième quinzaine du mois d'avril 2025.

Vous serez avisé de l'attribution de votre séjour par voie postale pour vous informer de la décision de la Commission technique, ainsi que du montant total à régler. Dès réception de ce règlement, qui validera définitivement votre inscription, nous vous adresserons un dossier de vacances à compléter qui comprendra les éléments suivants :

- la fiche Trousseau
- la fiche Autorisation
- la fiche Droit à l'image
- l'Attestation sur l'honneur

Mention d'information – Formulaire d'inscription « séjours de vacances adaptés »

Les données à caractère personnel recueillies au soutien de ce formulaire sont collectées par MGEN Action Sanitaire et Sociale, responsable de traitement, et ont pour finalité d'apporter une aide aux situations particulières rencontrées par les salariés de l'Éducation nationale en leur permettant de bénéficier d'un séjour adapté.

Leur traitement est fondé sur l'intérêt légitime de MGEN à faire bénéficier les personnels de l'Éducation nationale de séjours adaptés.

Le traitement de ces données est nécessaire à l'instruction des dossiers et à l'éventuelle réservation d'un séjour. La non-fourniture des données a pour conséquence de ne pas permettre l'instruction du dossier.

Les données sont destinées aux personnels habilités de la mutuelle et peuvent également être transmises, le cas échéant, aux personnels habilités au sein de l'APAJH dont le médecin conseil.

Les données collectées sont conservées 1 an, à compter de la réception du dossier.

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci ainsi que le droit de communiquer des directives concernant le sort de vos données après votre décès.

Vous disposez encore, pour motifs légitimes, du droit de solliciter la limitation du traitement, de vous opposer au dit traitement.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant, par un écrit signé, à :

MGEN - Centre de gestion de la Verrière - Protection des données - CS 10601 La Verrière – 6 bis avenue Joseph Rollo – 78321 Le Mesnil-Saint-Denis Cedex

ou sur le site de MGEN à la page : <https://www.mgen.fr/mes-donnees>.

Le délégué à la protection des données (DPO) peut être contacté à l'adresse suivante : MGEN – Data Protection Officer – 3 Square Max Hymans 75748 PARIS Cedex 15.

Un justificatif d'identité comportant votre signature pourra être demandé le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.